

MAIRIE DE CLAVIERS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 13 février 2023

N° 03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 6 février 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS.

ABSENTS : Frédéric GERST, Vincent GUIGOU.

EXCUSES : Pauline MOUGENOT, Armelle COLIN.

PROCURATIONS : Pauline MOUGENOT donne procuration à Carol IVARS.
Armelle COLIN donne procuration à Laurette GUIGOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume CASCIARI.

Demande de subvention au Conseil Départemental – année 2023 – travaux de goudronnage des voies communales

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental concernant les travaux suivants : poursuite des travaux de goudronnage des voies communales comprenant la réfection du Chemin de Cabrière (393 ml) ; la partie revêtue du Chemin des Fournas (494 ml), le parking du cimetière Le Serre (1140 m²), la création d'un parking chemin François Manzone (123 m²) ainsi que le chemin de la Grangue d'Espitalier (323 ml)

Montant total estimé des travaux : 120 000,00 € HT / 144 000,00 € TTC

La demande de subvention au Conseil Départemental porte sur ce montant des travaux.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Département du Var (80% du HT)	96 000,00 €
Autofinancement communal (20% du HT)	24 000,00 €
TVA (20,00 % du HT)	24 000,00 €
TOTAL TTC	144 000,00 €
TOTAL HT	120 000,00 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux de goudronnage des voies communales
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental, la plus élevée possible.
- S'ENGAGE à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué,

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023, compte 2151 réseaux de voirie.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES

